

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 14 août 2023 à 19 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse	Jocelyne Lafond
Mesdames les conseillères	Annie Leduc Louise Drouin
Messieurs les conseillers	Serge Ippersiel Michel Daigle

La directrice générale adjointe, Sandra Lévesque, est présente.

1. OUVERTUR DE LA SÉANCE

La mairesse madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 35.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10838-08-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :
13.1 Entretien des bunkers.
13.2 Formation pompiers

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10839-08-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10840-08-2023

4. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes :

- La liste de chèques générale, des numéros 1188 à 1253 ainsi totalisant 265 601,59 \$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 30 juillet 2023.

- La liste de chèques salaires, des numéros 501178 à 501226 totalisant 19 494,13 \$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023.
- Un paiement Accès-D pour Les pages jaunes pour un montant de 5,40 \$.
- Un paiement Accès-D pour Visa Desjardins de 72,25 \$ pour la commission des Transports du Québec.
- Un paiement Accès-D pour la Quincaillerie Bigras inc. pour un montant de 2331,36 \$
- Un paiement Accès-D pour PitneyWorks Itée pour un montant de 114,98 \$
- Un paiement Accès-D pour Visa Desjardins pour un montant de 1 474,32 \$

adoptée

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10841-08-2023

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS DE TRAVAIL

Il est proposé par Louise Drouin
 appuyé par Serge Ippersiel
 et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiments et technicienne en assainissement de l'eau, de l'adjointe à l'inspecteur municipal, des pompiers, de la responsable de la vie communautaire, culturelle et des Loisirs, de la responsable des activités sportives et culturelles, des deux employées de la bibliothèque et de la préposée à l'entretien de l'hôtel de ville et de la salle paroissiale pour le mois de juillet 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10842-08-2023

6.2 NOMMER MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Louise Drouin
 appuyé par Serge Ippersiel
 et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Annie Leduc, mairesse suppléante du 1^{er} septembre 2023 au 30 novembre 2023, de l'autoriser à signer les chèques et autres documents et de la mandater pour siéger aux séances des maires, et ce, en l'absence de la mairesse Madame Jocelyne Lafond.

Il est de plus résolu de nommer le conseiller Michel Daigle, à titre de substitut, advenant le cas où la mairesse et la mairesse suppléante soient absentes.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10843-08-2023

6.3 LIVRAISON QUAI

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 720,00 \$ avant taxes pour la livraison du nouveau quai. Il est de plus résolu d'autoriser la dépense de 238,40 \$ avant taxes pour l'achat de 4 taquets d'amarrage, au montant de 59,60 \$ chacun.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10844-08-2023

6.4 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA RÉDUCTION POTENTIELLE DE SERVICES À L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 234/03-08-2022 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 3 août 2022, dont le contenu est par la présente réitéré comme si au long reproduit, dénonçant la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge annoncée par le gouvernement provincial le 13 juillet 2022, laquelle a été appuyée par plusieurs municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu volte-face dès le 5 août 2022 et que la reprise des activités à l'hôpital avec un service réduit en radiologie a été annoncée, qu'il est possible d'interpréter comme étant une reconnaissance du bien-fondé des revendications et arguments avancés par la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités du secteur de la Rouge;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la présente résolution, le « secteur de la Rouge » comprend les municipalités de Nominigue, L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Labelle, La Minerve, La Conception et la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que, depuis lors, la Ville de Rivière-Rouge ne cesse ses interventions auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) en suivi aux demandes de bonifier les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de la Ville elle-même, une rencontre d'échanges a été organisée avec le CISSSL, les huit (8) municipalités du secteur de la Rouge, la députée de Labelle et son directeur de bureau, ainsi que les préfets des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que bien que le CISSSL assure, lors de cette rencontre, que le gouvernement n'a pas l'intention de fermer, purement et simplement, l'hôpital de Rivière-Rouge, une proposition de projet clinique visant à transformer l'hôpital en une « clinique » offrant des services douze (12) heures par jour seulement, soit de 8 h à 20 h (ci-après le « Projet Clinique ») circule;

CONSIDÉRANT qu'une telle réduction des services implique nécessairement l'abolition de plusieurs postes au sein de l'hôpital de Rivière-Rouge, alors que de tels emplois sont vitaux pour la croissance économique de la région;

CONSIDÉRANT qu'aucune des municipalités et MRC du secteur de la Rouge n'a été consultée lors de l'élaboration dudit Projet Clinique;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial rouvre le même débat que celui de juillet 2022, soit l'arrêt du service d'urgence entre 20 h et 8 h à l'hôpital de Rivière-Rouge, tout en sachant que les municipalités du secteur de la Rouge et d'autres de la MRC d'Antoine-Labelle n'acceptent pas cette façon de faire, telles que le démontre notamment les résolutions numéros 234/03-08-2022 de Rivière-Rouge, 2022.08-255 de Nominique, 2022-08-233 de Ferme-Neuve, 2022-08-188 de La Macaza, 210.08.2022 de Labelle, 2022-08-07 de Lac-Saguay, 2022-08-198 de L'Ascension et 22-10-643 de Mont-Laurier, faisant ainsi fi de la réalité vécue par les gouvernements de proximité que sont les villes et municipalités de la province;

CONSIDÉRANT que, de manière parallèle, le CISSSL semble déjà mettre en œuvre le Projet Clinique, en ce que les ambulances répondant à des appels sur le territoire de la Rouge sont déjà détournées vers l'hôpital de Mont-Laurier ou celui de Sainte-Agathe-des-Monts à partir de 20 h, même si celui de Rivière-Rouge est le centre le plus proche, et même son de cloche pour les patients nécessitant des soins en radiologie, lesquels sont transférés à l'hôpital de Mont-Laurier, le service n'étant déjà pas opérationnel à Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT que le réacheminement des ambulances vers des hôpitaux plus éloignés porte indéniablement atteinte au droit à la vie des usagers, ceux-ci pouvant subir des conséquences fatales en raison d'un temps de transport beaucoup plus long qu'il devrait;

CONSIDÉRANT que ce détournement a aussi d'importantes conséquences financières pour les passagers, alors que ceux-ci, d'une part, doivent parcourir une plus grande distance afin de regagner leur domicile à leur sortie de l'hôpital, alors qu'ils se retrouvent sans moyen de transport et souvent contraint de recourir à un service de taxi avec les frais importants qui y sont associés, et d'autre part, pourraient être sujets à des frais ambulanciers plus élevés en raison de l'augmentation de la distance parcourue;

CONSIDÉRANT que ces détournements ne font qu'aggraver la situation des hôpitaux de Sainte-Agathe-des-Monts et de Mont-Laurier en augmentant le taux d'occupation de leur service d'urgence, alors que l'hôpital de Rivière-Rouge pourrait très bien traiter ces patients plus efficacement et que le taux d'occupation des premiers dépassent constamment le seuil maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT la position du gouvernement provincial à l'effet qu'il faut ralentir le réchauffement climatique, réduire les gaz à effet de serre, et ce, notamment par la réduction des déplacements véhiculaires et en offrant des services de proximité, mais que parallèlement, les ambulances sont détournées vers des hôpitaux plus éloignés, constituant une action incohérente avec le discours véhiculé;

CONSIDÉRANT d'ailleurs que la Ville de Mont-Laurier est elle-même en faveur avec le plein maintien des services à l'hôpital de Rivière-Rouge, tel que le démontre sa résolution d'appui numéro 22-10-643 du 24 octobre 2022, reconnaissant ainsi implicitement que les deux hôpitaux doivent rendre des services de manière concurrente pour être efficaces;

CONSIDÉRANT que l'hôpital de Rivière-Rouge dessert toute la population du secteur de la Rouge, étant le seul centre entre Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, secteur qui couvre un large territoire étalé et très peu densifié de plus de 2 000 km², et dessert également en partie celle de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le recensement de 2021 démontre que le secteur de la Rouge compte plus de 15 000 citoyens. Es permanents.es, soit une augmentation de plus de 9 % comparativement à 2016;

CONSIDÉRANT que le CISSSL reconnaît lui-même, dans l'édition d'avril 2023 de son « Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques » de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'un tiers (1/3) de la population a 65 ans ou plus (alors que ce seuil dépasse à peine le 20 % pour l'ensemble du Québec), projette une augmentation de plus de vingt pour cent (20 %) du nombre d'ainés d'ici 5 ans, a la proportion la plus élevée de personnes vivant sous la mesure de faible revenu des MRC de la région (soit 17,4 % comparativement à la moyenne de 9,9 %) et reconnaît que le territoire concerné est « vaste »;

CONSIDÉRANT qu'il est généralement reconnu que les personnes âgées et celles à faible revenu sont vulnérables et qu'ils nécessitent souvent plus de soin de santé, tout en disposant de moins de moyens pour les obtenir, que la population générale;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités du secteur de la Rouge ne dispose d'aucun service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la population desservie par l'hôpital de Rivière-Rouge fait plus que doubler en période estivale, notamment en considérant les villégiateurs, mais qu'elle dépasse aussi largement le nombre de résidents permanents en tout temps, plus particulièrement depuis le début de la pandémie relative à la Covid-19 et ses conséquences indirectes, telles que la migration de la population vers le nord pour quitter les grands centres, d'où l'augmentation importante du nombre de nouvelles constructions dans le secteur, la popularisation du télétravail, etc.;

CONSIDÉRANT qu'au contraire, les soins et services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge doivent être augmentés, notamment dans les sphères suivantes : inhalothérapie, radiologie, soins intensifs, psychiatrie, physiothérapie, ergothérapie, soins et suivis en cliniques externes, et surtout pas réduits;

CONSIDÉRANT que le CISSSL justifie son Projet Clinique par la pénurie de main-d'œuvre, alors que l'ensemble des établissements de santé vivent les mêmes problématiques;

CONSIDÉRANT que diverses solutions doivent être apportées pour contrer ce fléau, dont plusieurs, si ce n'est l'ensemble, demandent la participation active du gouvernement provincial, que ce soit pour contrer la pénurie de logements, ou encore celle des places disponibles en service de garde, offrir une prime à tous les travailleurs pour « région éloignée » et non seulement aux médecins, etc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a, à plusieurs reprises, manifesté son aspiration à mettre sur pieds un « comité santé » afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés, et ce, en collaboration avec toutes les municipalités et MRC du secteur de la Rouge qui désirent s'impliquer, les représentants du CISSSL et ceux du gouvernement, afin que tous travaillent en collégialité, dans le meilleur intérêt des Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souligne néanmoins les efforts du CISSSL pour combler la pénurie de main-d'œuvre, mais ajoute que les villes et municipalités peuvent participer activement à la recherche d'autres solutions;

CONSIDÉRANT que la présence d'un hôpital dans le secteur de la Rouge est un facteur indéniablement pris en considération lorsque des gens et des entreprises, privées ou semi-privées, telles des résidences pour personnes âgées, décident de s'installer dans la Vallée de la Rouge et que diminuer la disponibilité de ce service a des répercussions économiques importantes pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT l'orientation du gouvernement provincial visant à densifier les noyaux urbains, alors qu'une telle densification ne peut être réalisable en retirant les services offerts aux citoyens. Es, telle la présence d'un hôpital 24 heures, qui constitue un élément fort attractif;

CONSIDÉRANT les demandes et doléances de certains médecins pratiquants à l'hôpital de Rivière-Rouge, présentées dans leur correspondance du 8 septembre 2022, afin d'améliorer les soins offerts aux patients et leur pratique au quotidien;

CONSIDÉRANT que, pour les raisons qui précèdent, la Ville de Rivière-Rouge est fermement en défaveur de la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h et de toute autre réduction, quelle qu'elle soit;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité où le gouvernement fait fi des présentes revendications, un questionnement surgira assurément sur la participation financière annuelle à la *Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge CHDL-CRHV* par les villes et municipalités du secteur de la Rouge, telle participation visant notamment à acquérir, remplacer ou améliorer des équipements spécialisés, dans la mesure où l'implication pécuniaire des participantes ne saurait demeurer la même alors que les services offerts diminuent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Serge Ippersiel

Appuyé par le conseiller Michel Daigle

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander l'engagement ferme, officiel et à long terme du gouvernement du Québec d'aucunement réduire les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge, et plus spécifiquement pas entre 20 h et 8 h, et de rejeter le Projet Clinique « 12 heures », ou tout projet similaire, présenté par le Centre de services et de services sociaux des Laurentides (CISSSL).

Que le gouvernement du Québec et le CISSSL participent activement à la formation d'un « comité santé » avec la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités et MRC du secteur de la Rouge et qu'ils y nomment des représentants compétents, afin de trouver des solutions réalistes et concrètes aux différents enjeux réels soulevés.

Que la Ville de Rivière-Rouge nomine le conseiller M. Gilbert Therrien pour siéger à titre de représentant de la Ville sur ledit comité santé et que le maire, M. Denis Lacasse, agisse à titre de substitut en son absence.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantal Jeannotte, à la présidente-directrice générale du CISSSL, Mme Rosemonde Landry, à la directrice des services cliniques et

RLS du CISSSL, Mme Fannie Courchesne, à la Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge CHDL-CRHV, à la docteure Annie Jasmin, médecin de famille, au Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux, à Les Ambulances Laurentides Inc., au Comité des citoyens de Rivière-Rouge, aux clubs de l'âge d'or l'Harmonie de Sainte-Véronique et Entr'Aînés L'Annonciation-Marchand, à la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) et à la Maison de l'Entrepreneur de Mont-Laurier.

De demander l'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, de la MRC des Laurentides, des municipalités et villes qui les composent, mais plus spécifiquement des municipalités de Labelle, Lac-Saguay, La Conception, L'Ascension, La Macaza, La Minerve et Nomingue, des villes de Mont-Laurier, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts et de demander que celles-ci obtiennent l'appui des organismes concernés de leur territoire respectif.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10845-08-2023

6.5 DÉMISSION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des lettres de démission de Mme Danielle Laurence au poste de conseillère #1 et de Mme Linda Laurence au poste de conseillère #5.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10846-08-2023

6.6 DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ POUR LE TIRAGE DES BOÎTES À SAVON

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la plainte de Mme Geneviève Beaudry, concernant le tirage des boîtes à savon. Des excuses sont présentées et les pièces manquantes seront acheminées afin que les boîtes à savon puissent être complétées.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10847-08-2023

6.7 AUTORISATION D'UN PAIEMENT, 1^{RE} ESTIMATION PROGRESSIVE DES AUDITS 2022

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 12 000 \$ plus taxes prévu pour les audits 2022, à la firme de comptable Raymond Chabot, Grant Thornton.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10848-08-2023

6.8 RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE DIFFUSION

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 830,00 \$ plus taxes pour le renouvellement de la licence de diffusion.

adoptée

7. VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10849-08-2023

7.1 RÉMUNÉRATION POUR TRAPPEURS

Il est proposé Serge Ippersiel
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'offrir une rémunération de 30 \$ par castor qui seront trappés. À la demande de la Municipalité, des citoyens, vivant à proximité de cours d'eau problématique, pourront être ajoutés sur le permis SEG et porter assistance à la Municipalité.

adoptée

7.2 CONFORMITÉ POUR DÉNEIGEMENT 7^E RANG EST (CHEMIN DES ÉRABLES)

Point d'information – Problématique au niveau du déneigement, le conseil cherche la meilleure solution possible.

7.3 PROBLÉMATIQUE RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Point d'information – Plusieurs solutions sont envisagée pour régler la problématique. Des propositions sont à venir.

8. INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10850-08-2023

8.1 EMBAUCHE MÉCANICIEN

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Vincent Courtemanche, au tarif de 26,90 \$/heure en tant que mécanicien pour la maintenance et les réparations des véhicules incendie.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10851-08-2023

8.2 SALAIRE CAPITAINE ET LIEUTENANT

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'augmenter le salaire de Gabriel Fortin de 2,50 \$/heure suite à la fin de sa formation de lieutenant. Il est de plus résolu d'augmenter le salaire de Pierre-Luc Thibault de 3,60 \$/heure suite à la fin de sa formation de capitaine.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10852-08-2023

8.3 AFFICHETTES SUR LES CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES LOCATIONS DE COURTE DURÉE

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de faire parvenir les affichettes, par la poste, aux propriétaires de location de courte durée. Des affichettes seront également disponibles au bureau municipal pour ceux et celles qui désiraient s'en procurer.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10853-08-2023

8.4 DIMINUTION DE L'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de diminuer l'occupation de la salle communautaire à 138 personnes au lieu de 176 personnes. Cette modification fait suite aux recommandations du directeur incendie, M. Claude D. Robitaille, dû à l'adoption du nouveau projet de règlement de prévention incendie.

adoptée

9. RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

LAC HAMEL

Un retour est fait concernant le sujet du Lac Hamel. La responsable de la MRC est venue sur place et elle a constaté la situation. Nous sommes en attente de son rapport et le dossier suit son cours.

10. MADA

- Mme Linda Laurence a démissionné de son poste au sein de la MADA
- Monsieur Michel Daigle la remplacera
- Une rencontre aura lieu mercredi le 16 août 2023, 10 h, à la bibliothèque Lida Touchette.
- Une personne sera désignée pour la gestion du dossier dans notre municipalité

11. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- L’Ultime Virée par Zone Emploi – 12 juillet
- Bingo en argent – 14 juillet
- Fête au village - 14, 15 et 16 juillet
- Pèlerinage – 26 juillet
- Rallye de canots - 29 et 30 juillet
- Tournoi de pêche, organisé par l’Épicerie Tapanee – 12 août
Ils ont amassé 925 \$ pour l’encensement des lacs.

12. DOSSIERS EN COURS

Retour concernant le sentier du Lac Boucher. Trois conseillers sont allés marcher sur le sentier afin de constater les travaux à effectuer. Les employés de la municipalité se rendront sur place afin de nettoyer, solidifier les structures déjà en place et ajouter des bancs rustiques afin d’améliorer le sentier.

Il est proposé d’ajouter le tracé du sentier au début du chemin. Il est également proposé de mieux identifier la façon de se rendre sur place, ainsi que d’augmenter la visibilité (peut-être au niveau du quai public) du sentier du Lac Boucher.

13. VARIA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10854-08-2023

13.1 ENTRETIEN BUNKERS

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense de 612,00 \$ plus taxes pour l’entretien des neuf bunkers des pompiers.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10855-08-2023

13.2 FORMATION POMPIERS

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense de 600,00 \$ pour la formation Flash à Blainville pour trois pompiers, soit Claude D. Robitaille, Pierre-Luc Thibault et Gabriel Fortin, la facture sera divisée en deux avec la municipalité Mont-Saint-Michel. Le coût sera de 300 \$ par municipalité.

adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Entretien du chemin entre la rue Principale et la rue Lassonde.
- Règlement concernant le moment de mettre les volumineux à la rue.
- Congélateur sur le chemin Tour-du-Lac.
- Suivi d'une plainte de M. Carol Brown, concernant le lot 5 391 500.
- Lampadaires de la rue Principale qui ne sont jamais allumés.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10856-08-2023

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20

adoptée

Jocelyne Lafond, mairesse

Sandra Lévesque,
directrice générale adjointe
greffière-trésorière adjointe

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.